



Asnières-sur-Seine



Nanterre, le 6 décembre 2011

**Monsieur Patrick DEVEDJIAN**

Président du Conseil Général des Hauts-de-Seine  
Hôtel du Département  
2 – 16 Boulevard Soufflot  
92015 NANTERRE Cedex

Monsieur le Président,

Dans sa lettre de cadrage en date du 10 novembre 2011, le Conseil Général des Hauts-de-Seine informe nos villes d'une modification concernant les modalités administratives du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

Alors que le dépôt des dossiers du C.U.C.S était jusque là fixé au 1<sup>er</sup> mars pour un versement des subventions au deuxième semestre de l'année, vos services exigent aujourd'hui que la date de remise soit avancée d'un mois et demi avec une échéance au 16 janvier 2012 et nous informent que tout dossier non conforme ou incomplet sera rejeté sans possibilité de réexamen.

Nous tenons à attirer votre attention sur les difficultés pratiques qu'induit cette nouvelle clause puisqu'elle réduit significativement le délai de constitution des dossiers à quelques jours du terme de l'année comptable. La difficulté est évidente car vous le savez les pièces justificatives requises ne sont autres que des bilans quantitatifs, qualitatifs et financiers des actions menées. Les associations se retrouvent donc à présent aux prises avec un calendrier qu'elles auront le plus grand mal à respecter.

Les communes quant à elles voient, par ce changement, leur marge de manœuvre considérablement réduite en matière d'instruction et de validation des dossiers. Cette disposition amoindrit considérablement le nécessaire dialogue d'instruction entre les services des villes et du Conseil général.

La décision, également inacceptable, d'avancer la date limite des dépôts des dossiers CUCS 2012 en Préfecture ne doit pas servir de prétexte à la décision départementale. Une telle modification nous amène à nous interroger sur l'engagement du Conseil Général dans ce dispositif des politiques de la ville, dont la visée première est de réduire des inégalités sociales sur le territoire des Hauts de Seine.

Nous regrettons sincèrement qu'une décision de cet ordre touchant à un dispositif partenarial n'ait fait l'objet d'aucune concertation avec les responsables associatifs et les communes concernées.

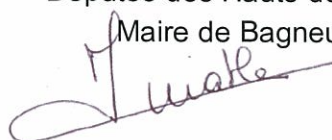
Aussi, afin de ne pénaliser ni les associations ni les villes impliquées, nous vous demandons de bien vouloir maintenir la date de clôture des demandes de subventions au 1<sup>er</sup> mars 2012.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'expression de nos cordiales salutations.

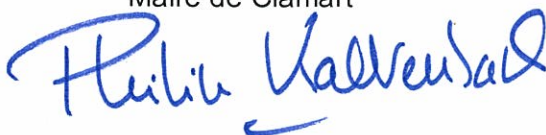
**Sébastien PIETRASANTA**  
Maire d'Asnières-sur-Seine  
Conseiller régional d'Ile-de-France



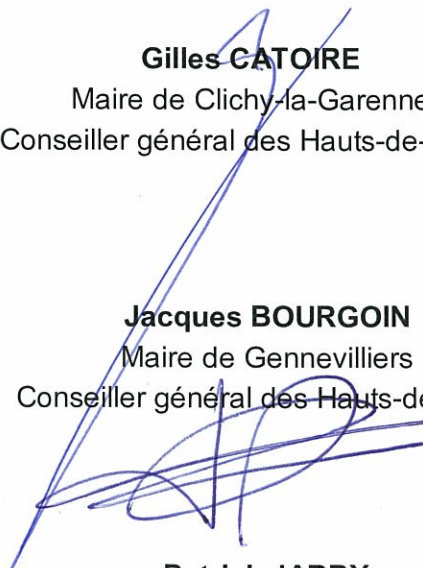
**Marie-Hélène AMIABLE**  
Députée des Hauts-de-Seine  
Maire de Bagneux



**Philippe KALTENBACH**  
Sénateur des Hauts-de-Seine  
Maire de Clamart



**Gilles CATOIRE**  
Maire de Clichy-la-Garenne  
Conseiller général des Hauts-de-Seine



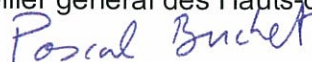
**Philippe SARRE**  
Maire de Colombes



**Jacques BOURGOIN**  
Maire de Gennevilliers  
Conseiller général des Hauts-de-Seine



**Pascal BUCHET**  
Maire de Fontenay-aux-Roses  
Conseiller général des Hauts-de-Seine



**Patrick JARRY**  
Maire de Nanterre  
Conseiller général des Hauts-de-Seine

